

CATAGOLFE



S.R. VANNES

04 et 05 Octobre 2014

AVIS DE COURSE

1. ORGANISATION :

La catagolfe est organisée les 04 et 05 octobre 2014 par la Société des Régates de Vannes au départ du port d'ARRADON.

2. REGLES APPLICABLES :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV 2013-2016),
- Les Règles de jauge des classes participantes sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les instructions de Course,
- Le présent Avis de Course,
- Les instructions de Course.

3. PUBLICITE :

Textes de référence : le port de publicité est régi par :

- La règle 79 des RCV 2013/2016,
- Les prescriptions de la FFVoile.

4. BATEAUX ADMIS A COURIR :

La CATAGOLFE est ouverte aux catamarans formule 18 en conformité avec les règles de jauge de la classe, aux DART 18 en conformité avec les règles de jauge de la classe, aux Hobbie Cat 16 en conformité avec les règles de jauge de la classe, aux catamarans interséries dont le rating est connu en classe C1 ou C3 (s'ils naviguent avec SPI), aux SL16 et SL 15,5.

Le nombre de bateaux est limité aux **100** premiers équipages inscrits ayant transmis à la Société des régates de Vannes leur bulletin d'inscription accompagné des frais d'inscription et une copie des licences FFV. Une liste d'attente sera établie.

5. COUREURS ADMIS A PARTICIPER :

5.1. Coureurs licenciés à la FFVoile.

5.2. Coureurs étrangers ne résidant pas en France en règle avec les règlements de leur autorité nationale et produisant une attestation d'assurance responsabilité civile pour un montant minimal de 1,000,000€

6. INSCRIPTIONS

Tout équipage qui désire participer à la CATAGOLFE doit impérativement adresser le bulletin d'inscription (à télécharger sur le site) à :

Martine MASSELIN
6, ruelles des chaumières
Le Gréo
56610 ARRADON

accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre de la SR VANNES correspondant aux frais de constitution du dossier.

Tout formulaire de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte

7. MONTANT DES FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER :

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à 100€ par bateau jusqu'au 20 septembre 2014,

Une déduction de 20€ est offerte à chaque membre d'équipage de moins de 21 ans
A compter du 21 sept 2014, les droits d'inscription seront majorés de 20€

8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

8. Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur la base nautique du port
d'ARRADON

le vendredi 27 septembre de 18H00 à 20H00

le samedi 28 septembre de 08H00 à 10H00

8.2. Chaque coureur résident en France devra, au moment de la confirmation de son inscription,
présenter obligatoirement :

- **sa licence FFVoile valide**, portant le **cachet médical**, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- L'autorisation de port de publicité si nécessaire.

8.3. Chaque coureur étranger non-résident en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec
l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile.

8.4. Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire
contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile
et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

8.5. Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9. HEURE DE MISE A DISPOSITION :

L'heure du premier signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le 04 octobre à 11h30

10. PROGRAMME :

Vendredi 03 Octobre : de 18H00 à 20H00, confirmations des inscriptions.
: à partir de 19H, soirée grillades.

Samedi 04 Octobre : de 08H00 à 10H00, confirmations des inscriptions.
10H30 Briefing
11H30, 1er Signal d'avertissement, course(s),
18H 20H Apéro buffet diaporama à la cantine

municipale

Dimanche 05 Octobre : 10H30, 1er Signal d'avertissement, course(s)
: 16h30 Remise des prix.

Nombre de manches maximales par jour : 3

Nombres de manches pour valider l'épreuve : 1

11. CLASSEMENT :

Il s'effectuera par addition des temps (réels ou compensés selon les séries).

L'organisation se réserve la possibilité d'organiser en interséries, un classement C1, un
classement C1,04 et (ou) un classement F16, un classement C3 et un classement Viper.

12. PARCOURS

Les parcours seront du type raid.

13. **Places au port :** Afin de faciliter les mises à l'eau par séries, les concurrents sont invités à laisser leur bateau à la place qui leur a été attribuée par l'organisation dans les parkings, cales et plages du port d'Arradon.